

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du
Mardi 10 octobre 2023

Date de convocation : 04 octobre 2023

Date d'affichage : 04 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 10 octobre à 19 heures 00, les membres du Conseil Communautaire, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à Coulanges sur Yonne dans la salle municipale polyvalente, sous la Présidence de Mme Brigitte PICQ.

Nombre de membres en exercice : **49**

Nombre de membres présents : 42+ 5 pouvoirs

40 titulaires + 2 suppléants

Ont donc pris part à la délibération : 42 présents + 5 pouvoirs = 47

Armes : Jérôme BERSON, titulaire

Billy-sur-Oisy : Hervé BOURGEOIS, titulaire

Breugnon : Sébastien REVERDY, titulaire

Brèves : Yves LAMBLÉ, titulaire

Chevroches : Jean-Louis LEBEAU, titulaire

Clamecy : Nicolas BOURDOUNE, Isabelle CIUDAD-KADI, Gilles TEXIER, Valérie TAUPENOT MUGNIER, Alain MAGNIEN, Louissette DUQUÉ, Roland GATEAU, Dominique GIRAULT, Sophie MEFTHA, Alain DEDIANNE, Zaara DIMPRÉ, Odile MAILLARD, Michel CARVOYEUR, Julien GUIBERT, titulaires

Corvol-l'Orgueilleux : Marie-Francine HOUDIN, Stéphane AUBERT titulaires

Coulanges-sur-Yonne : Marcel CHEVILLON, titulaire

Courcelles : Michael François, titulaire

Crain : Jean-Claude LARDRY, titulaire

Cuncy-lès-Varzy : Pascal BEAURENOT, titulaire

Dornecy : Bernard DEVOUARD, suppléant

Entrains-sur-Nohain :

Festigny : Michel DONZEL-BOURJADE, titulaire

La Chapelle-Saint-André :

Lucy-sur-Yonne :

Marcy : Guy GAUJOUR, titulaire

Menou : Véronique RAVAUD, titulaire

Oisy : Brigitte PICQ, titulaire

Ouagne : Bruno MILLIERE, titulaire

Oudan : David LETORT, titulaire

Parigny-la-Rose : Charles VAN BELLEGHEM, titulaire

Pousseaux : Jacques VIGIER, titulaire

Rix : Marie-Noëlle LAMOILLERE, suppléante

Saint-Pierre-du-Mont : Jean-Jacques MEY, titulaire

Surgy : Denis FORESTIER, titulaire

Trucy l'Orgueilleux : Mohammed-Azeddine FILALI, titulaire

Varzy : Gilles NOEL, Christiane BOCQUET, titulaires

Villiers-le-Sec : Marie-France DUHAMEL, titulaire

Villiers-sur Yonne : Franck GOLL, titulaire

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Janny SIMEON à Gilles NOEL, Michel POIRIER à David LETORT, Éric FIALA à Michèle DONZEL-BOURJADE, Serge SOSIEWICZ à Christiane BOCQUET, Frédéric ZALEWSKI à Véronique RAVAUD.

M. Marcel Chevillon est nommé secrétaire de séance.

Urbanisme

- **117-2023** : **Approbation de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pousseaux**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153 31 à L. 153-35 et R. 153 12 et suivants,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°23-2021 en date du 23 février 2021 ayant prescrit la révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de Pousseaux,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°102-2022 en date du 25 octobre 2022 ayant arrêté le projet de PLU en cours de révision,
Vu l'arrêté de Madame la Présidente de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne en date du 3 avril 2023 soumettant à enquête publique le projet de PLU en cours de révision sur la commune de Pousseaux, conduite du 2 mai au 1er juin 2023 par le commissaire enquêteur désigné par le TA de Dijon, Monsieur Biancalana,
Vu le procès-verbal de synthèse remis par ce dernier le 1er juin 2023,
Vu l'absence d'observation formulée au terme de l'enquête publique,
Vu les avis des services consultés,
Considérant la notice de révision allégée du PLU de Pousseaux (annexe), conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la révision allégée n°1 du PLU de Pousseaux tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- AUTORISE** Madame la Présidente ou le Vice-Président à signer les documents relatifs à ce dossier.

La Présidente,

La Présidente :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification


Brigitte.PICQ

SOUS-PRÉFECTURE
DE CLAMECY

Reçu le 16 OCT. 2023

au contrôle de légalité

Affiché le :

16 OCT. 2023

transmis en s/ Préfecture le

117-2023